

Image not found or type unknown



Erreur promesse vente "prix vente"

Par **Benlou74**, le **29/08/2010** à **08:53**

Bonjour, rn
en tant que futur acquéreur, lors de la signature de la promesse de vente, rn
le prix de vente noté (inclut les frais d'agence) or la loi indique : rn
le prix ne comprend pas la commission si celle-ci est à la charge de l'acquéreur rn
nor ce n'est pas le cas : rn
j'ai demandé à l'agence de rectifier l'erreur, ils m'ont dit que c'est pas possible car ils ont signés de nouveau lots ? rn
j'ai pas encore signé l'acte de vente auprès du notaire ? est-ce que j'ai la possibilité de rectifier cette erreur auprès du notaire ? rn
merci

Par **fabienne034**, le **29/08/2010** à **09:09**

BONJOUR, rn
il faut régler le problème avec le notaire avant le jour de l'acte authentique, rn
pour tout savoir sur le compromis de vente: rn
<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>